



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau potable (RPQS)

EXERCICE 2022



Travaux d'Interconnexion Ouvans Landresse

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOIRE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Jun 2023

Table des matières

1.	PREAMBULE	4
2.	PRÉSENTATION DU SERVICE	4
2.1	Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue	4
2.2	Communes CUGBM	6
2.3	Estimation de la population desservie (D101.0)	6
2.4	Mode de gestion du service	7
3.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	9
3.1	La qualité de l'eau	9
3.1.1	Sur les ressources :	9
3.1.2	En production :	9
3.1.3	En distribution :	9
3.2	Les ressources	10
4.	LES RESSOURCES ET LES VOLUMES	11
4.1	Nature des ressources en eau	11
4.2	Catégories de volumes	11
4.3	Nombre de clients	13
4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	14
4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	14
5.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	15
5.1	Modalités de tarification	15
5.2	Facture d'eau type	15
5.3	Recettes	17
6.	SERVICE CLIENT	18
6.1	Satisfaction client (P155.1)	18
6.2	Recouvrement (P154.0)	18
7.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	19

7.1	Montants financiers (Syndicat)	19
7.2	Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)	19
7.3	Amortissements (Syndicat)	19
7.4	Présentation des travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2022 (HT)	20
7.5	Les travaux réalisés par l'exploitant en 2022	22
8.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	24
8.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	24
8.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	24
8.3	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	24
8.4	Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)	24
8.5	Réparations	25
9.	INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007	26
10.	<u>ANNEXES Info factures ARS 2022</u>	27

1. PREAMBULE

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

2. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service objet du présent rapport concerne les communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue ainsi que seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole).

2.1 Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Le syndicat, ci-après dénommé SIEHL, est composé de 72 communes (dont 6 communes nouvelles ce qui représente un total de 83 villages) pour une population de 38 314 habitants (pop légale INSEE 2022).

Les 72 communes adhérentes au SIEHL sont réparties sur 4 Communautés de Communes :

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs	
1	Adam-les-Vercel
2	Avoudrey
3	Belmont
4	Bouclans/Vauchamps
5	Bremondans
6	Chaux-les-Passavant
7	Chevigney-les-Vercel
8	Consolation-Maisonnettes
9	Courtetaïn-et-Salans
10	Domprel
11	Épenouse
12	Étalans
13	Étray

Communauté de communes du Pays Loue-Lison	
1	Bartherans
2	Cessey
3	Charnay
4	Cléron
5	Courcelles-les-Quingey
6	Durnes
7	Échevannes
8	Épeugney
9	Goux-sous-Landet
10	Lavans-Vuillafans
11	L'Hopital du Grosbois
12	Lods
13	Malbrans

14	Eysson
15	Fallerans
16	Flangebouche
17	Germéfontaine
18	Gonsans
19	Grandfontaine-sur-Creuse
20	Guyans-Durnes
21	Guyans-Vennes
22	Laviron
23	Les Premiers Sapins
24	Longechaux
25	Longemaison
26	Magny-Châtelard
27	Naisey-les-Granges
28	Orchamps-Vennes
29	Orsans
30	Passonfontaine
31	Pierrefontaine-les-Varans
32	Valdahon
33	Vennes
34	Vercel
35	Vernierfontaine
36	Voires
Communauté de communes de Montbenoit	
1	Aubonne
2	Saint-Gorgon-Main

**ETALANS**

Charbonnières Les Sapins
Etalans
Verrières du Grosbois

**LES PREMIERS SAPINS**

Athose
Chasnans
HautePierre Le Châtelet
Nods
Rantechaux
Vanclans

14	Les Monts Ronds
15	Montrond-le-Château
16	Ornans
17	Palantine
18	Rouhe
19	Rurey
20	Saules
21	Tarcenay/Foucherans
22	Trepôt
Communauté de communes du Doubs Baumois	
1	Adam-Les-Passavant
2	Aïssey
3	Bretigney-notre-Dame
4	Champlive
5	Côtebrune
6	Dammartin-les-Templiers
7	Glamondans
8	Montivernage
9	Osse
10	Passavant
11	Saint Juan
12	Silley-Bléfond

**LES MONTS RONDS**

Merey Sous Montrond
Villers sous Montrond

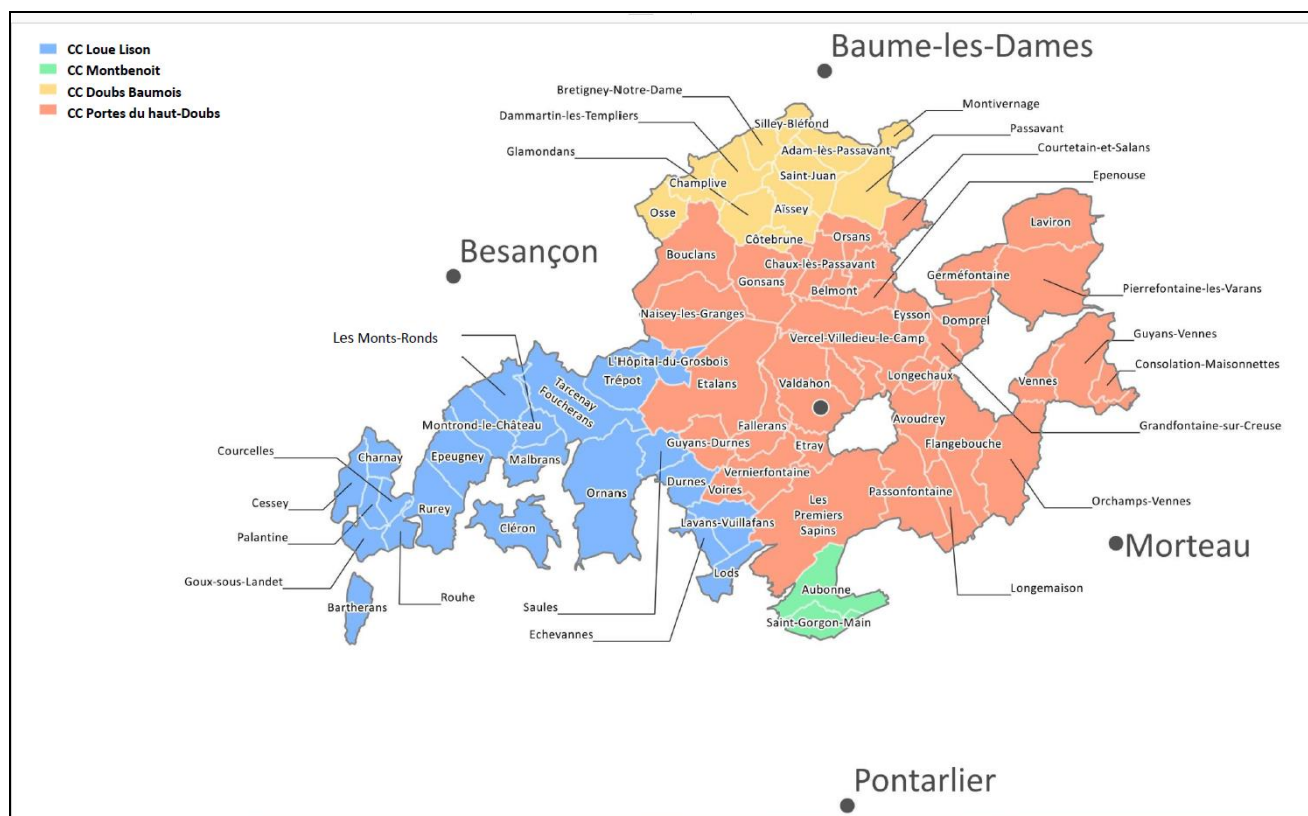
**ORNANS**

Ornans
Bonnevaux le Prieuré

**TARCENAY/FOUCHERANS****BOUCLANS**

Bouclans
Vauchamps

NOTA : Les commune d'Ouvans et Landresse ont rejoint le SIEHL au 1^{er} janvier 2023.



2.2 Communes CUGBM

Les seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole) ont choisi de quitter le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue) le 1^{er} janvier 2019.

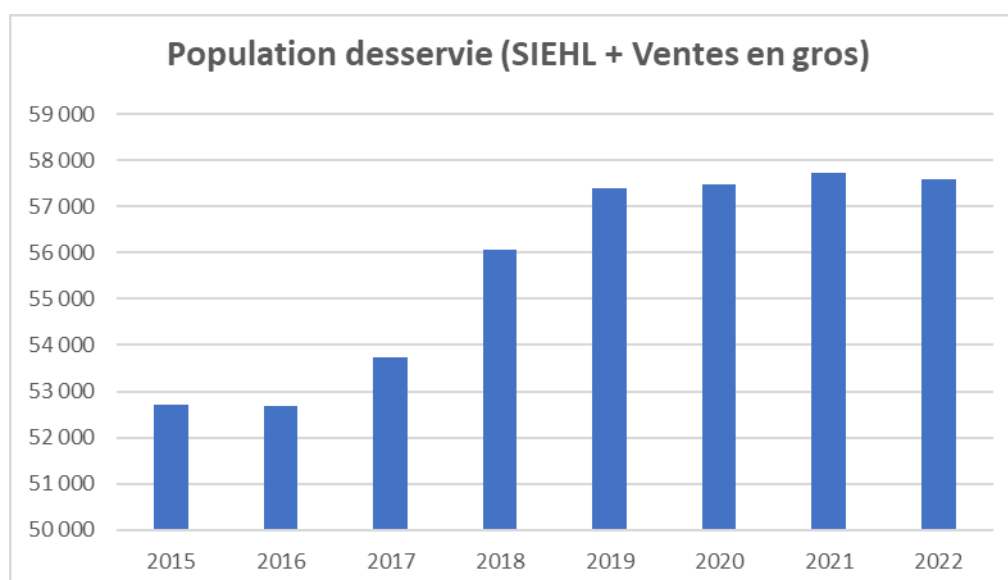
Le contrat de délégation de service Public a fait l'objet d'un avenant (le contrat devient tripartite entre la CUGBM, Gaz et Eaux et le SIEHL) validé en Comité Syndical du 11 juillet 2019.

2.3 Estimation de la population desservie (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert **57 587 habitants** en 2022.

Population desservie (SIEHL + Ventes en gros)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
52 713	52 673	53 727	56 077	57 386	57 490	57 722	57 587



2.4 Mode de gestion du service

Le service est exploité grâce à un contrat de Délégation de Service Public.

Le contrat d'affermage a été signé avec la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX (Mamirolle).



Date de début de contrat : 01 octobre 2015
 Durée de la délégation : 12 ans
 Date de fin de contrat : 30 septembre 2027

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire de l'ensemble des communes.

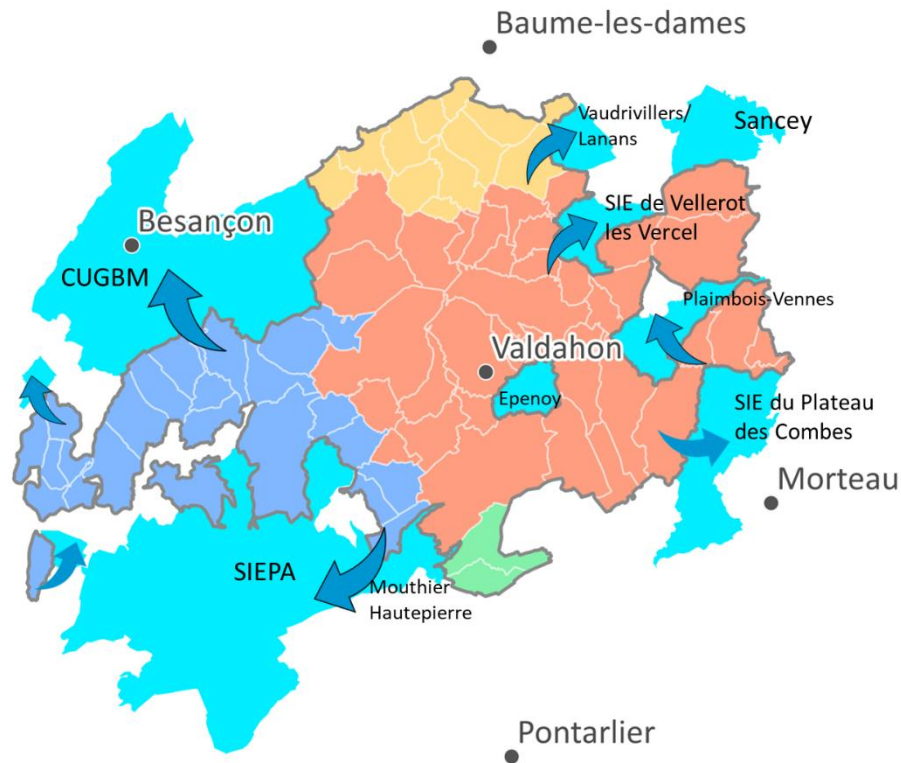
Le SIEHL importe une partie de l'eau grâce à une conventions d'achat d'eau :

Nom du cocontractant : SIE de FROIDEFONTAINE



Caractéristiques de la convention : Achat d'eau
 Date d'effet de la convention : 02 janvier 2003
 Durée de la convention : durée non limitée

Le SIEHL revend également de l'eau à des collectivités non adhérentes par le biais de Conventions de vente d'eau en gros aux collectivités suivantes :



Collectivités	CC d'appartenance
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM) pour 16 Communes	CUGBM
Epenoy	CC Portes du Haut Doubs
Loray	
Plaimbois-Vennes	
SIE de Vellerot les Vercel : 3 communes (Vellerot les Vercel, Villers la Combe et Villers-Chief)	CC Loue Lison
Montgesoye (Grange Forest)	
Echay	
Mouthier-Haute-Pierre	CC Sancey Belleherbe
Sancey-le-Grand	
Vaudrivillers / Lanans	2 sur CC Portes du Haut Doubs et 1 sur CC Val de Morteau
Syndicat du Plateau des Combes : 3 communes (Fournets Luisans, Fuans et Les Combes)	
SIE du Plateau d'Amancey	CC Loue Lison et CC Altitude 800

3. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

3.1 La qualité de l'eau

3.1.1 Sur les ressources :

- 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau

En 2022, l'ARS a réalisé les 4 prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sur les ressources en eau du SIE de la Haute Loue :

- Sur la source de la Tuffière,
- Sur le mélange des puits de Montgesoye,
- Sur le mélange des puits de S1 et S3,
- Sur l'eau de la source de Nahin à Cléron.

3.1.2 En production :

- 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.

En 2022, l'ARS a réalisé 19 prélèvements d'eau sur l'ensemble des sites de production pour analyse de la qualité de l'eau en sortie des stations de traitement. 100% des analyses réalisées se sont montrées conformes aux limites de la qualité de l'eau. Deux analyses ont souligné le caractère entartrant de l'eau (équilibre calco-carbonique = 0).

En complément, l'exploitant réalise chaque semaine des prélèvements pour analyse notamment du taux de bioxyde de chlore sur l'eau produite à Montgesoye, à Sucrue sur chacune des directions de refoulement et à Nahin.

3.1.3 En distribution :

- 99.2 % des analyses bactériologiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.
- 97.9 % des analyses physico-chimiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.

En 2022, l'ARS a réalisé plus de 120 prélèvements pour analyse de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau de distribution du périmètre alimenté par le Syndicat de la Haute Loue. Une analyse était non conforme pour les paramètres bactériologiques (1 E. coli et 1 coliforme) à Osse. L'exploitant a réalisé une javellisation choc et une purge du réseau.

Deux dépassements en chlorites sont à noter en 2022, sous-produit de désinfection lié à l'usage du bioxyde de chlore comme désinfectant. Trois prélèvements étaient non conformes suite à la présence de métaux (cuivre, nickel et / ou plomb), en lien avec des réseaux internes chez les abonnés, ils sont donc non représentatifs de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau. En complément du contrôle sanitaire, l'exploitant réalise une analyse par mois sur chaque commune pour contrôle du taux de bioxyde de chlore.

- Les études et actions en faveur de la substitution du bioxyde de chlore par le chlore se poursuivent :

Deux forages d'une capacité unitaire de 100 m³/h ont été réalisés, équipés et raccordés sur le champ captant de Montgesoye pour substituer l'utilisation du P5 problématique au niveau du goût.

- Sur le périmètre SIEHL, un marché pour l'équipement en chloration gazeuses et javellisation de sites de production et la mise en place de rechloration sur le réseau sera réalisé sur 2023 pour passage au chlore courant de l'année.

3.2 Les ressources

2022 a été une année beaucoup plus sèche que 2021 : un arrêté sécheresse a été prononcé tôt dans l'été et n'a été abrogé qu'à l'automne.

La source de la Tuffière a été beaucoup moins productive : - 30.7% par rapport à 2021, à son niveau le plus bas depuis 2018 dans ce contexte de sécheresse.

Le contexte de sécheresse n'a pas permis de réaliser le forage en karst profond sur le périmètre de S3.

La procédure de DUP pour la source de Nahin a abouti, l'arrêté Préfectoral a été délivré le 10 octobre 2022.

Une panne simultanée sur 2 pompes du puits S3 fin juillet, en plein pic de consommation a complexifié les conditions de production.

Pour pallier ce déficit de production à partir du puits S3, la production a été maximisée à partir des puits de Montgesoye (fonctionnement à 4 pompes) et l'interconnexion bas service / haut service via le réservoir de Suchaux (travaux de sécurisation réalisés en 2013/2014 par le SIEHL) a été sollicitée pour compléter les besoins en eau du secteur HautePierre.

4. LES RESSOURCES ET LES VOLUMES

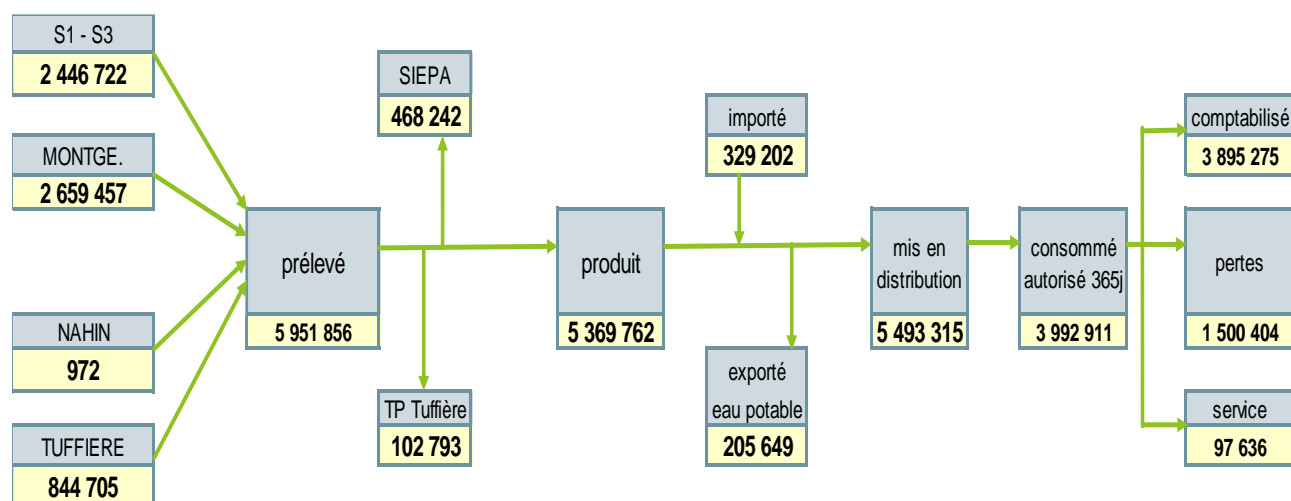
4.1 Nature des ressources en eau

Les ressources sont les suivantes :

ressource	localisation	capacité		volume prélevé (m ³)	
		m ³ /jour	m ³ /an	2021	2022
puits S1	LODS	4 320	1 576 800	774 206	840 551
puits S3	LODS	9 600	3 504 000	1 350 531	1 606 171
source Nahin	CLERON			954	972
puits Montgesoye	MONTGESOYE	8 000	2 920 000	2 545 744	2 659 457
source de la Tuffière	LODS			1 219 054	844 705
<i>dont trop plein</i>				306 293	102 793
volume total prélevé				5 890 489	5 951 856
volume acheté au SIE de Froidefontaine				312 002	329 202

4.2 Catégories de volumes

Synoptique représentant les différentes catégories de volumes du service pour l'année

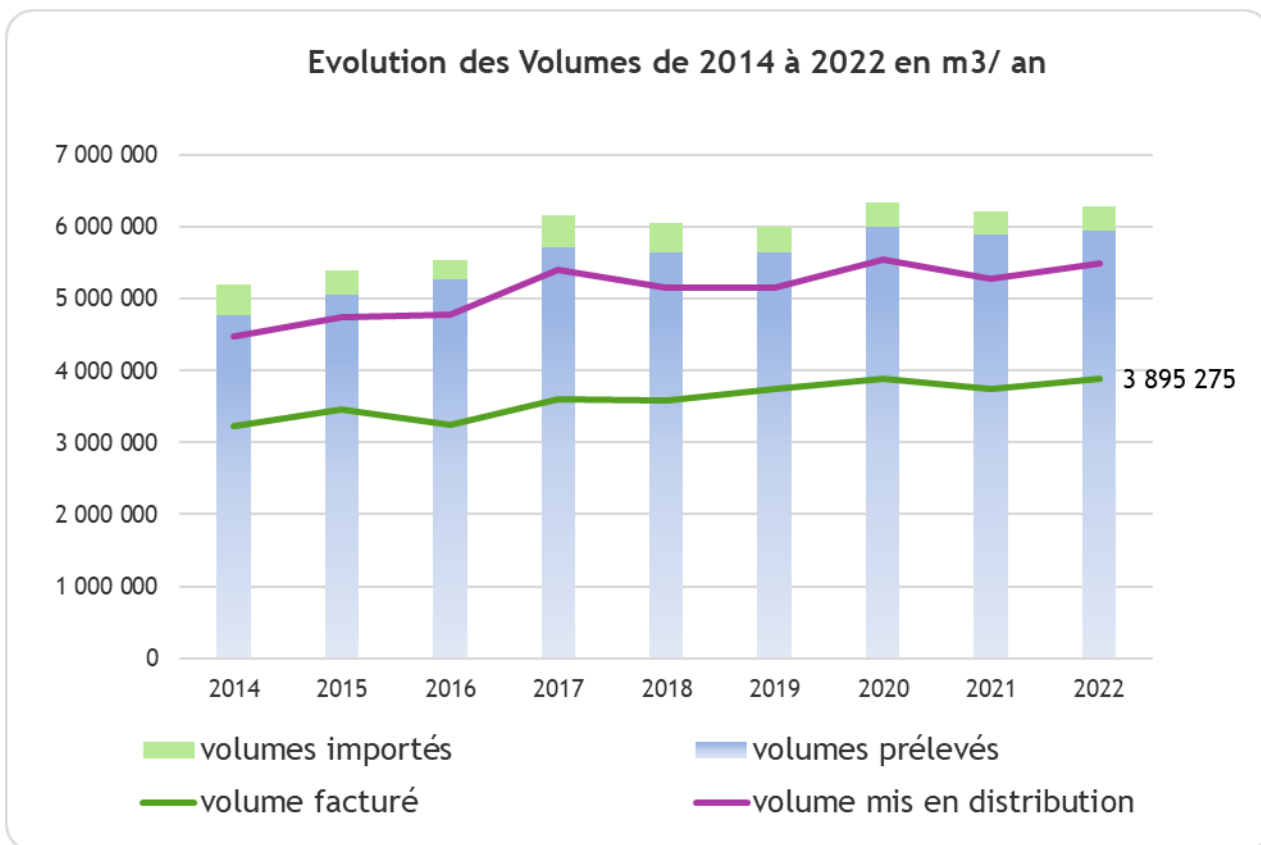


Volumes

	m³/an			
	2019	2020	2021	2022
Volumes prélevés	5 647 743	5 997 181	5 890 489	5 951 856
Trop plein Tuffière	172 090	151 828	306 293	102 793
Volume EB exporté SIEPA	480 680	460 124	425 668	468 242
Volume produit	4 994 973	5 385 229	5 144 346	5 369 762
Volumes importés	349 092	341 152	312 002	329 202
Volume exporté (hors SIEPA)	185 863	184 377	177 612	205 649
Volume mis en distribution	5 158 202	5 542 004	5 278 736	5 493 315
Volume comptabilisé	3 861 050	3 934 810	3 837 444	3 895 275
Volume de service	55 000	50 000	50 000	97 636
Volume consommé autorisé	3 916 050	3 984 810	3 887 444	3 992 911
Volume de pertes	1 242 152	1 615 606	1 391 292	1 500 404
Volume dégrévé	115 789	54 541	99 929	0
Volume facturé	3 745 261	3 880 269	3 737 515	3 895 275

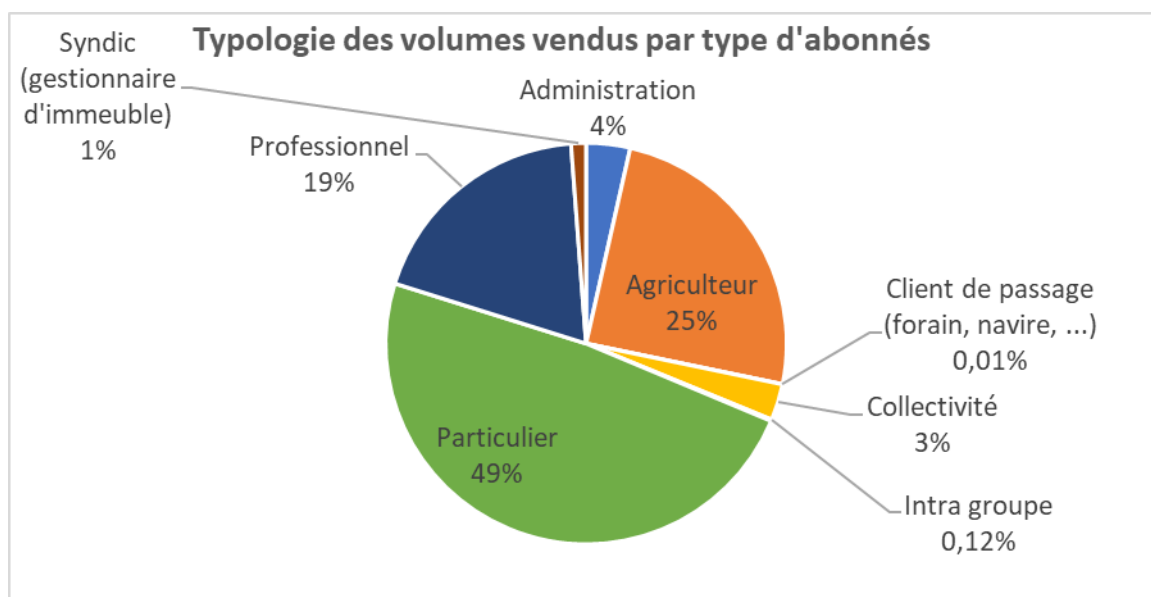
Globalement, au cours de l'année 2022, les volumes prélevés sont en augmentation de 1 % par rapport à 2021.

Les volumes importés sont en augmentation d'environ 6 % et les volumes exportés sont en augmentation d'environ 16 % car l'année 2022 a été relativement sèche.



4.3 Nombre de clients

Nombre de clients	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	21 521	22 453	22 776	23 167	23 516	23 735	24 097
Dont particuliers		20 827	21 070	21 247	21 572	21 763	22 107
Dont collectivités		348	374	403	407	410	411
Dont professionnels		1 278	1 332	1 517	1 537	1 562	1 579



Si le nombre d'abonnés professionnels ne représente que 6% du total, ceux-ci représentent un tiers des volumes facturés (32.3 %).

Nbre Abonnements	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Permanents	21 443	21 764	22 697	23 070	23 429	23 659	23 978
Provisoires (chantiers, autres)	78	689	79	97	87	76	119
TOTAL	21 521	22 453	22 776	23 167	23 516	23 735	24 097

4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

	m ³ /an						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volumes vendus (entre période de facturation)	3 248 213	3 607 630	3 590 950	3 745 261	3 737 042	3 737 606	3 735 205

La différence avec les 3 895 275 m³ annoncés au 4.2 est due à la période de prise en compte. Ici, il s'agit des volumes vendus entre les deux périodes de relève (352 jours)

4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	2021	2022
Linéaire en km de canalisations (GBM + SIEHL)	1 188.7	1 193
Dont SIEHL		806
Dont GBM		387

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

5.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01/01/21	Au 01/01/22	Au 01/01/23
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	19,38	19.38	19.38
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
inférieur à 300 m ³	0,7594	0.7594	0.7594
de 301 à 1'500 m ³	0,7312	0.7412	0.7540
supérieur à 1'500 m ³	0,6784	0.7084	0.7212
<i>délibération</i>	<i>18/02/2020</i>	<i>11/02/21</i>	<i>14/06/2022</i>
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	60,02	62.68	67.72
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
inférieur à 300 m ³	0,7989	0.8344	0.9014
de 301 à 1'500 m ³	0,7550	0.7886	0.8517
supérieur à 1'500 m ³	0,5794	0.6051	0.7077
Taxes et redevances			
Préservation des ressources	0,0650	0.059	0.59
Lutte contre la pollution	0,2800	0.28	0.28
TVA	5,5%	5.5%	5.5%

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage

Les tarifs « collectivité » sont définis par délibération du Comité Syndical.

5.2 Facture d'eau type

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ **Le Fermier (Gaz et Eaux)**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³ consommé.
- ✓ **Le Syndicat**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³ consommé.
- ✓ **L'Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de deux redevances
 - ↳ *préservation de ressources en eau*. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m³ (0.065 euros/m³ en 2021 et 0.0059 en 2022)

- ↳ *lutte contre la pollution*. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel » (0.28 euros/ m³ en 2021)
- ✓ **L'Etat** par la TVA à 5,5%.

Les composantes, pour la part eau potable, de la facture d'eau de 120 m³ sont les suivantes :

Coût EAU POTABLE pour 120 m ³	Unitaire	Montant
	au 1er janvier 2023	
Part collectivité (SIEHL)		
Part fixe annuelle (PF)	19,38	19,38
Part proportionnelle (PP)	0,7594	91,13
total collectivité		110,51
Part délégataire (Gaz et Eaux)		
Part fixe annuelle (PF)	67,72	67,72
Part proportionnelle (PP)	0,9014	108,17
total délégataire		175,89

Total eau potable hors taxes et redevances		286,40
Part Agence de l'eau		
Préservation des ressources en eau	0,0590	7,08
Lutte contre la pollution	0,2800	33,60
TVA 5,5%		17,99
TOTAL eau TTC pour 120 m3		345,07

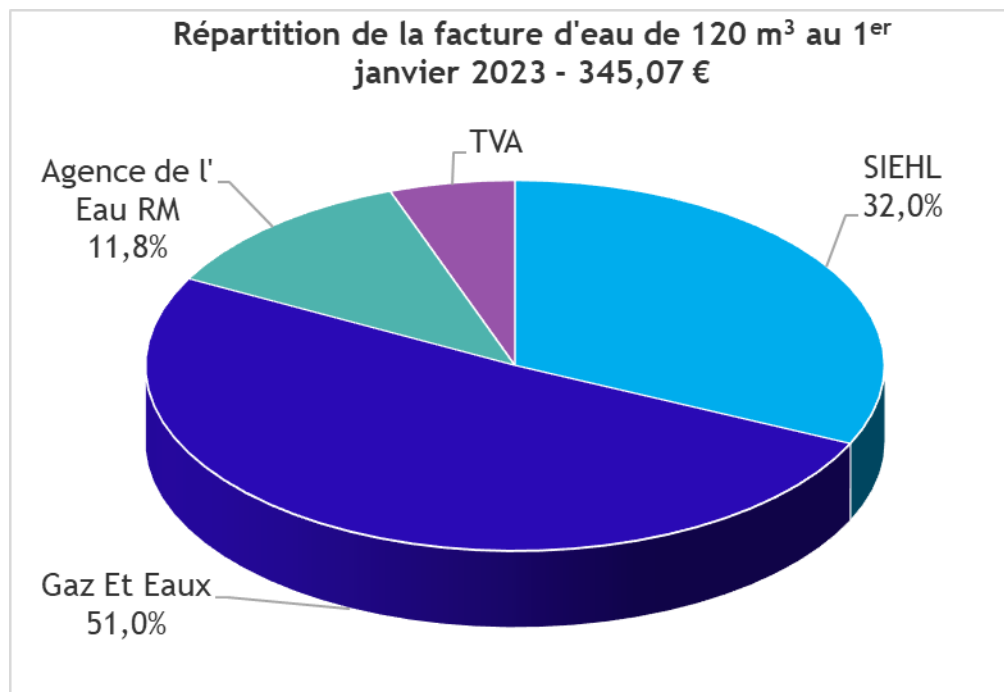
Répartition hors taxes et redevance	fixe	variable
part collectivité	19,38	91,13
part exploitant	67,72	108,17
total	87,10	199,30
Taxes et redevances		58,67
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	25,2%	

Prix TTC au m3 (D102.0)	2,876
--------------------------------	--------------

<i>part délégataire</i>	1,47
<i>part SIEHL</i>	0,92
<i>taxes et redevances</i>	0,49

(Soit 0.287 centimes/Litre)

*Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%. (24.7 % pour 2021)



Près de 54 % des abonnés (12 962) ont choisi la mensualisation de leur facture d'eau.

5.3 Recettes

	2022	
	Collectivité (SIEHL)	Délegataire
Ventes d'eau (dont ventes en gros)	2 774 656,54 €	4 812 212 €
Part collectivités (SIEHL +GBM)		3 310 176 €
Redevances agence de l'eau		1 241 830 €
Travaux exclusifs		222 077 €
Produits accessoires		222 225 €

Les « part collectivité » et « redevances Agence de l'Eau » sont respectivement reversées par Gaz et Eaux au SIEHL, à GBM et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

La différence entre 2 774 656.54 €, valeur constatée au compte administratif du SIEHL pour la vente d'eau, et 3 310 176 € constaté au CARE (compte annuel de résultat d'exploitation) de Gaz et Eaux, soit 535 519,46 € correspond au décalage des dates considérées et la part revenant à la CUGBM pour les 16 communes.

6. SERVICE CLIENT

6.1 Satisfaction client (P155.1)

indicateur	2019	2020	2021	2022
Taux de réclamation pour 1'000 clients	10,10	7,90	10,70	9.1
Nombre d'échéanciers	296	177	251	294
Demandes de dégrèvement	281	118	83	407
Dossiers de dégrèvement acceptés	178	80	76	297
Volume dégrévé en m ³	115 789	54 541	104 436	180 624

6.2 Recouvrement (P154.0)

Indicateur	2019	2020	2021	2022
Créances > 6 mois (€ TTC)	218 360	300 927	343 413	335 624
Créances irrécouvrables (€)	103 845	22 101	101 864	58 640
Taux d'impayés sur facture n-1	1,17%	1,47%	1,39%	1.28%
Taux de créances irrécouvrables	1,10%	0,23%	1,05%	0.58%
Montant des abandons de créances (TTC)	398	1 635	718	1977

7. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

7.1 Montants financiers (Syndicat)

	2021	2022
Montants des travaux réalisés (payés) pendant le dernier exercice budgétaire (€)	1 959 204,00 €	4 022 476,74€
Subventions et remboursement	334 372,00 €	3 575 649,05 €
<i>dont subventions département - agence</i>	277 495,00 €	2 119 731,00 €
<i>dont remboursement communes (protection incendie, ZAE...)</i>	56 877,00 €	1 455 918,05 € *

Le montant des travaux réalisés en 2022 a fortement augmenté par rapport à 2021, dû aux travaux de connexion des Communes de Ouvans et Landresse, et au démarrage des travaux de connexion du SIE du Plateau des Combes. Le montant de subvention est également très conséquent sur ces opérations.

7.2 Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre (€)	3 891 904.18 €	3 887 233,18 €
Montant remboursé durant l'exercice	892 540,42 €	781 323,45
<i>Dont en capital</i>	774 517,29 €	674 017,39
<i>Dont en intérêts</i>	70 185,13 €	59 468,06 €
<i>Dont SIE Froidefontaine</i>	47 838,00 €	47 838,00 €

7.3 Amortissements (Syndicat)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2021	2022
Montant de l'amortissement (€)	1 325 135	1 320 645

7.4 Présentation des travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2022 (HT)

- Travaux 2022 sur le réseau :

Opération	Rue	Réseau	∅ (mm)	Longueur (ml)	Branchement (U)	Montant (€ HT)
Orchamps-Vennes	Rue Général De Gaulle	Distribution	125	130	7	51 416,38
	Impasse Maurice Perrot	Distribution	150	110	4	45 034,72
Eysson	Rue du Faubourg	Distribution	80	170	6	43 817,30
	Vallon du ruisseau d'Eysson	Adduction	150	2750	0	555 453,00
Epenouse		Adduction	125	1250	0	183620,00
Montrond-le-Château	Rue des Tilleuls	Distribution	80	240	20	118 042,00
			100	225		
Côtebrune	Rue des Tilleuls	Distribution	125	630	14	155 447,00
Dompnel	Route d'Avoudrey	Distribution	60	150	29	268 739,70
			125	685		
	Rue de l'Eglise	Distribution	125	155	7	
Etray	Chemin neuf	Distribution	80	235	22	113 695,58
			125	232		
Les Premiers Sapins	Rue de la Scierie	Distribution	125	235	5	35 395,00

Totaux				7 197	114	1 570 660,68
---------------	--	--	--	--------------	------------	---------------------

- **Interconnexion Ouvans et Landresse**

En 2022, les travaux d'interconnexion des communes d'Ouvans et Landresse se sont terminés et les communes ont pu bénéficier de l'eau du SIEHL dès le 15 juillet 2022.

Le montant des travaux, financé en partie par subventions de l'Agence de l'Eau et le Département, est indiqué ci-dessous :

Montant des Travaux	Subventions perçues (AE et CD 25)	Participation des communes
2 031 900,61 € HT	790 539,00 € HT	1 266 373,05 € HT

- **Travaux autres**

Equipements de télégestion, sondes et poires de niveaux, capteurs anti-intrusion. Marché attribué à la société Gaz et Eaux pour trois ans.

	Montant HT
TOTAL 2020	41 303,19 €
TOTAL 2021	68 087,27 €
TOTAL 2022	78 476,73 €
Total Marché au 31/12/22	187 867,19 €

Equipement de sécurité dans les réservoirs :

Un marché a été attribué à la société Gaz et Eaux en 2020 pour le remplacement des échelles et gardes corps dans les réservoirs. Celui-ci a débuté en 2021 pour trois ans.

	Montant HT
TOTAL 2021	88 657,01 €
TOTAL 2022	99 139,13 €
Total Marché au 31/12/22	187 796,14 €

- **Etudes**

Le Schéma Directeur d'alimentation en eau du réseau du SIEHL et modélisation réalisé par Safege a été validé par le Comité Syndical du 14 juin 2022.

7.5 Les travaux réalisés par l'exploitant en 2022

Les renouvellements électromécaniques suivants ont été réalisés :

Source TUFFIERE :

- Le compteur d'eau brute a été commandé fin 2022 pour être changé en 2023. Une dérogation a été demandée à l'Agence de l'Eau pour un report de délai de renouvellement en lien avec des problématiques d'approvisionnement de plus en plus long dans le contexte actuel.

Au puits S1 :

- L'armoire électrique a été mise en place.

Au puits S3 :

- La maintenance du poste à Haute Tension a été effectuée.
- La pompe N°1 a été remise en état suite à la panne de juillet.
- Une pompe immergée de secours a été commandée suite à la panne de la 2ème pompe en juillet.
 - La vanne de refoulement et l'hydraulique attenante (vannes, clapets, vidange) sont en cours de renouvellement par une vanne de décharge pour assurer également la fonction « d'amortisseur » en l'absence de ballon antibélier sur ce site.

A la station de Montgesoye :

- La pompe du Puits N°3 a été remplacée,
- Les contrôleurs d'isolement des groupes 3 et 4 ont été renouvelés,
- La vanne de décharge au puits N°2 a été renouvelée,
- 1 pompe d'injection de bioxyde a été renouvelée,
- Le transformateur et la cellule Haute Tension N°2 commandés en 2021 ont été posés en 2022,
 - La maintenance du poste à Haute Tension a été effectuée,
- La douche de sécurité vers le bioxyde a été remplacée,
- Le démarreur du groupe refoulement N°5 a été changé.

A la station de Sucrue (S2):

- La vanne d'aspiration DN 300 mm d'une des bâches a été renouvelée,
- L'afficheur du débitmètre départ SUCHAUX et le débitmètre départ LODS ont été posés,
- La maintenance du poste à Haute Tension a été effectuée,
- Le transformateur du Groupe 3 Suchaux a été remplacé,
- La pompe de bioxyde du groupe 3 Hautepierre et celle du groupe 1 Suchaux ont été renouvelées,
 - La sonde pH du bioxyde a été changée,
 - L'électrovanne d'eau de chlore a été renouvelée,
 - La douche de sécurité a été remplacée,

Au réservoir d'HautePierre :

- La carte afficheur de l'analyseur de chlore a été approvisionné fin 2022 et posée en 2023.

Au niveau des stations de reprise ou surpresseurs :

Comme l'exige la réglementation, les **ballons anti-béliers** de plus de 10 ans ont été approvisionnés pour renouvellement en 2022 ou début 2023 :

- Au réservoir et surpresseur de LONGEMAISSON,
 - Au surpresseur de NANCRAÏ,
 - Au surpresseur de CHARNAY,
 - A la station de GUYANS VENNES GRANDCHAUX,
 - Au surpresseur de FLANGEBOUCHE,
 - Au surpresseur de NODS.
-
- A la station du Malpiot de LONGEMAISSON : Une partie de la tuyauterie a été renouvelée.
 - Au réservoir et surpresseur de LONGEMAISSON : l'armoire électrique, une pompe, le compteur, les tuyauteries attenantes ont été posés.
 - Réservoir VALDAHON Haut du Val : la pompe N°2 du surpresseur a été renouvelée.

Dans le cadre de la fin du réseau cuivre historique Orange fin 2023 (réseau RTC), les derniers **postes de télésurveillance** concernés ont été renouvelés par des postes fonctionnant en 4G.

- A la station du Malpiot de LONGEMAISSON,
- Au surpresseur de NANCRAÏ,
- Au Surpresseur de FLANGEBOUCHE,
- A l'accélérateur de PASSONFONTAINE,
- Au réservoir VALDAHON Haut du Val,
- Au regard comptage HAUTEPIERRE,
- Au réservoir de GOUX SOUS LANDET,
- Au Surpresseur de NODS.

8. INDICATEURS DE PERFORMANCE

8.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Limite de qualité : à respecter impérativement. Peut avoir des incidences sur la santé

Référence de qualité : à titre indicatif. Rend compte du bon fonctionnement

	ARS contrôle Sanitaire			
	bulletins	paramètres	non conforme	% conformité
	nombre	nombre		
RESSOURCE				
limite de qualité				
microbiologique	4	8	0	100%
physico-chimique	8	1 772	0	100%
PRODUCTION				
limite de qualité				
microbiologique	19	95	0	100%
physico-chimique	26	3 462	0	100%
DISTRIBUTION				
limite de qualité				
microbiologique	122	618	1	99.2 %
physico-chimique	142	1 703	3	97.9 %

8.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **118** (valeur de 0 à 120).

8.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution est de **73.67 %**, pourcentage supérieur à l'obligation de rendement Grenelle 2 qui est fixé à 66.88 %

8.4 Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)

L'indice linéaire de pertes se calcule de la façon suivante :

ILP = Volume mis en distribution – Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

L'indice linéaire de perte du réseau est de 3.45 m³/jour/km.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement	72,2%	70,3%	73,4%	76%	72%	74%	73.67
Linéaire de conduites de distribution (km)	1 169	1 184	1 181,5	1 182,8	1 185,3	1 188,7	1 193
Indice linéaire de consommation (ILC)	8,1	8,8	8,8	9,1	9,2	9,4	9.6
Indice linéaire de pertes (ILP)	3,1	3,7	3,2	2,9	3,72	3,20	3.45
Objectif ILP Contrat	2,9						

L'objectif du contrat concernant l'ILP (**2.9**) n'est pas atteint pour l'année 2021, de même qu'en 2020 et 2021.

8.5 Réparations

Réparations	2019	2020	2021	2022
sur conduites	158	157	211	174
sur branchement	148	102	290	252
Total	306	259	501	426

On remarque une diminution des réparations en 2022 (- 17.5 %).

9. INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007

		2022	Objectifs
D101.0	habitants desservis (nbre)	57 587	
VP.056	nombre d'abonnements	24 097	
P101.1	taux de conformité en limite de qualité biologique	99.3	100%
P102.1	taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	94.6	100%
D102.0	prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2023(€)	2.87	
VP.077	linéaire réseau (hors branchements) en km	1 193	
P104.3	rendement du réseau	73.67	Grenelle 2 (66.93%)
P103.2B	indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	118	120
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 940 km)	0.7	
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource	80 %	100%
P106.3	indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	3.45	Contrat DSP 2.9
D151.0	délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	1	
P155.1	taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	9.13	
P154.0	taux d'impayé sur les factures année n-1	1.28	

Le Président
Philippe BOUQUET

10. ANNEXES Info factures ARS 2022

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL HAUT SERVICE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation


Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 51 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 480 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>La protection de la ressource est réalisée.</p> <p>L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au bioxyde de chlore avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente 17928 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « GAZ ET EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT DE LA HAUTE-LOUE ».</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 44 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,62 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 1,039 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00534 microgramme/L</p>
	<p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>
	<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 23,9 °f Valeur maxi : 25,5 °f</p>

Quelques conseils

 <p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
 <p>ADOUCCISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>
 <p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>
 <p>PLOMB</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>

Pour aller plus loin

 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 06/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL BAS SERVICE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 66 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 482 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>La protection de la ressource est réalisée.</p> <p>L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au bioxyde de chlore avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente 18163 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « GAZ ET EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT DE LA HAUTE-LOUE ».</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 57 Conformité : 98 % Valeur maxi : 1 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 8,15 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 1,388 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,012 microgramme/L</p>	
		<p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0675 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>	
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p>PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 24,1 °f Valeur maxi : 25,7 °f</p>	
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>			

Édité le 05/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.






QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL NAHIN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 3 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 22 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>La protection de la ressource est réalisée.</p> <p>L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente 9 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « GAZ ET EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT DE LA HAUTE-LOUE ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 12 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <td>-</td> <td>Pas de données disponibles</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <td>-</td> <td>Pas de données disponibles</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td colspan="2">Eau dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 27,2 °f Valeur maxi : 27,2 °f </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 12 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>			FLUOR	-	Pas de données disponibles	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>			INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ	Eau dure		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 27,2 °f Valeur maxi : 27,2 °f	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 12 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles																																
<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>																																		
FLUOR	-	Pas de données disponibles																																
<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>																																		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ	Eau dure																																	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 27,2 °f Valeur maxi : 27,2 °f																																	
Quelques conseils																																		
<p>ABSENCE</p>  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p>ADOUCCISSEUR</p>  <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>																																		
<p>CHLORE</p>  <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p>PLOMB</p>  <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																		

Édité le 05/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL FROIDEFONTAINE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 470 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>La protection de la ressource est en cours de réalisation.</p> <p>L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est filtrée et désinfectée au chlore avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente 1739 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « GAZ ET EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SYNDICAT DE LA HAUTE-LOUE ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> <td></td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 11,1 mg/L Valeur maxi : 15,5 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 1,038 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,011 microgramme/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0467 mg/L Valeur maxi : 0,14 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td>Eau dure</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26,3 °f Valeur maxi : 28,5 °f</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 11,1 mg/L Valeur maxi : 15,5 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 1,038 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,011 microgramme/L		FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0467 mg/L Valeur maxi : 0,14 mg/L		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ	Eau dure		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26,3 °f Valeur maxi : 28,5 °f	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																	
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 11,1 mg/L Valeur maxi : 15,5 mg/L																																	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 1,038 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,011 microgramme/L																																	
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0467 mg/L Valeur maxi : 0,14 mg/L																																	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ	Eau dure																																	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26,3 °f Valeur maxi : 28,5 °f																																	
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p>PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gov.fr</p>																																		

Édité le 06/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.